



1, Allée des Éphémères – 83420 LA CROIX VALMER 📞  
E-mail : [asabarbigoua@9business.fr](mailto:asabarbigoua@9business.fr) – Site : [www.asabarbigoua.org](http://www.asabarbigoua.org)

*Vous êtes convoqués(es) à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
de l'A.S.A de BARBIGOUA,  
qui se tiendra le **VENDREDI 28 JUILLET 2023 à 9 heures 30,**  
**salle des Fêtes de La Croix Valmer (salle Ch. Voli).***

Les portes de la salle seront ouvertes dès 9 heures pour pointage des présents ou représentés, émargement des listes et remise des bulletins de vote.

**Si vous ne pouvez assister à cette réunion, et afin d'obtenir le quorum (50% des colotis +1) indispensable à la bonne tenue de cette assemblée, remplissez le pouvoir joint à ce bulletin, signez-le après avoir porté la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », et remettez-le à la personne de votre choix, qui vous représentera au cours des débats et des votes.**

**Vous pouvez également l'adresser à l'ASA en blanc, ou le compléter par le nom de la personne à qui vous donnez pouvoir. Il doit être signé avec vos instructions de vote éventuelles, en utilisant l'enveloppe retour jointe. Chaque propriétaire a autant de voix qu'il possède de lots. Avec les pouvoirs, il ne peut disposer de plus de 10 voix.**



Si le quorum n'est pas atteint, vous recevrez une nouvelle convocation à une assemblée générale qui se tiendra le 18 août 2023 à 9 heures 30, salle des Fêtes de La Croix Valmer. Cette assemblée délibèrera quel que soit le nombre de colotis présents ou représentés.

**Cette deuxième assemblée génère naturellement des frais supplémentaires. En renvoyant votre pouvoir en cas d'absence, vous montrez votre intérêt au bon fonctionnement de l'ASA gérée par des syndic bénévoles et dévoués.**

Si vous avez des questions écrites **d'intérêt général** à poser, merci de nous les faire parvenir avant le 22 juillet 2023.

**PRESENT OU REPRESENTÉ  
VOTRE PARTICIPATION EST  
NECESSAIRE POUR VALIDER  
L'ASSEMBLEE GENERALE !!!**

# ORDRE DU JOUR

## **1- RAPPORT D'ACTIVITE 2022 – RESOLUTION 1 – VOTE DU QUITUS**

- Espaces verts
- Voies et réseaux
- Entretien du domaine
- Urbanisme

## **2 - RAPPORT FINANCIER 2022 – RESOLUTION 2 – VOTE DU QUITUS**

- Présentation des résultats d'exécution 2022

## **3 - PRESENTATION BUDGET 2023 – RESOLUTION 3 - VOTE :**

Demande de la copropriété « LES TERRASSES DE BARBIGOUA » de suppression totale du coefficient multiplicateur appliqué à leur charge, mesure applicable également à la copropriété «LES ARBOUSIERS ».

## **4 - ELECTION AU CONSEIL SYNDICAL – VOTE**

- Syndics titulaires : 3 postes à pourvoir, dont un à confirmer
- Syndics suppléants : 2 postes à pourvoir

**Les candidatures devront être adressées à l'ASA au plus tard le 21 juillet 2023.**

## **5 - INDEMNITE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL – EXERCICE 2024. RESOLUTION 4 – VOTE**

## **6 - VIE DU DOMAINE**

- Bornes incendie
- Urbanisme – **RESOLUTION 5 – VOTE** : intervention de l'ASA en cas de défaut d'entretien des clôtures et talus.
- Audit
- Sangliers et enclos
- Cantonnier

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **LES EVENEMENTS IMPORTANTS QUI SERONT ABORDES**

#### **RAPPORT D'ACTIVITES**

##### **• ESPACES VERTS – CAMPAGNE 2022**

La campagne de l'année dernière s'est traduite par une repasse mécanique sur environ 22 Ha et l'élimination de nombreux arbres, notamment dans la parcelle située le long des Hauts de Peynié, suite à l'intervention du policier municipal chargé au sein de la mairie de vérifier, dans le cadre de l'ONF, la conformité avec l'arrêté préfectoral de 2015 portant sur les obligations de débroussaillage.

Ce dernier avait en effet estimé que sur ces surfaces, déjà traitées en 2019, il restait encore trop d'arbres. En outre, la tempête survenue en début d'année 2022 a occasionné la chute de quelques gros mimosas et chênes liège qu'il a fallu éliminer.

A noter que tant la repasse au sol que l'abattage des arbres ont été réalisés sans intervention d'engins mécaniques lourds, afin d'en limiter l'impact sur la faune et la flore. Compte tenu de ces éléments, le budget total pour l'entretien des espaces vert s'est élevé à 86 076 euros.

### • **ESPACES VERTS – CAMPAGNE 2023**

Le contrat triennal avec l'entreprise PEROTTO arrivant à échéance en 2022, nous avons lancé une procédure d'appel d'offres pour les années 2023/2024/2025 en début d'année, dans le respect du Code de la commande publique.

Dans ce cadre, une annonce a été publiée dans le BOAMP (bulletin officiel des annonces de marché public), une Commission d'appel d'offres a été mise en place et nous avons fait appel à une société extérieure pour la dématérialisation des offres, obligatoire dans le cadre du Code de la commande publique. C'est la société SERPE qui a été retenue par le conseil, sur proposition de la commission créée à ce titre.

Le processus d'appel d'offres et le choix du candidat retenu seront détaillés au cours de l'AG.

A noter que cette année, la totalité des espaces verts a fait l'objet d'une repasse au sol. De plus une trentaine d'arbres secs, tombés ou dangereux ont été éliminés.

### • **VOIES ET RESEAUX 2022**

Un chantier important en 2022, la réfection de la voirie avenue et impasse du Belvédère. Des travaux d'entretien courant et de petites ou moyennes réparations.

Les travaux de réparation de busage dans le ruisseau qui longe les Hauts de Peynié ont été reportés en 2023.

En 2023, le contrat tacite passé avec la société LA ROSE a été annulé, problèmes dans la société et un travail mal réalisé en 2022, des interventions chez des particuliers mal faites ou incomplètes. C'est maintenant la SARL LAUSAN qui a été retenue.

### • **ENTRETIEN DU DOMAINE**

Comme vous, nous avons constaté une dégradation importante de l'état du domaine de Barbigoua. Notre analyse nous a permis d'identifier 3 causes de cette situation :

- La suppression des produits désherbants
- La période du COVID
- La baisse notable d'efficacité de notre cantonnier dans l'application de son programme d'entretien du domaine

Le contexte sanitaire redevenant quasiment normal, nous programmons de mettre en œuvre les actions correctives pour remédier à cette situation.

En particulier, nous avons revu, avec fermeté, avec notre cantonnier, les modalités de ses tournées, afin de leur garantir une meilleure efficacité à la hauteur de la situation.

### • **URBANISME**

Nous avons enregistré en 2022 23 ventes de propriétés. Nous avons instruit 10 dossiers de permis de construire

**Clôtures : Article 3** du cahier des charges (clôtures végétalisées)

Nous avons constaté que 32 propriétés dont les clôtures sont occultantes ne sont pas en conformité avec le cahier des charges du domaine.

## **Talus : rappel Article 23** du cahier des charges

Chaque coloti doit assurer l'entretien des espaces naturels inclus dans sa propriété Jusqu'à la limite de cette dernière **y compris les talus jouxtant les voies communes (routes et sentiers piétonniers).**

Cette disposition est particulièrement importante pour la sécurité de la circulation sur nos routes. L'application de la résolution 5 nous permettra, en cas de défaut confirmé, **de faire réaliser les travaux par un prestataire aux frais du propriétaire, recouvrement par le biais du service des impôts**

## **AUDIT**

Certaines personnes nous ont entraînés dans cette démarche. Confiant, nous ne sommes pas dérobés. Sans proposition de cette partie nous avons-nous même fait les recherches. Sur six cabinets consultés, un seul a répondu.

Après un entretien, l'emport de documents, la fourniture de pièces supplémentaires (nous n'avions rien à cacher) ce Cabinet au bout de 11 mois a abandonné.

Grace à l'insistance de Mme PEROTTO l'acompte nous a été restitué. Les intérêts personnels n'ont pas leur place dans le fonctionnement de l'ASA. L'intégrité des bénévoles qui ont et qui œuvrent tous les jours n'a pas été mise en cause.

## **BORNES INCENDIES**

Après un recours gracieux puis un recours en contentieux, le Tribunal Administratif de Toulon a été saisi d'un recours en fin d'annulation de la décision du conseil municipal de septembre 2022, qui fait porter la charge de la part communale, en particulier à nos lotissements, pour la dilatation des canalisations, nécessaire à la mise aux normes de notre réseau de PEI.

Nous devons en ajouter une dizaine pour être conforme à la réglementation.

Treize lotissements se sont joints à nous, rencontrant les mêmes problèmes ou par solidarité.

## **SANGLIERS ET ENCLOS**

Non seulement certains sangliers ont appris à renverser les containers poubelles soit à l'intérieur des enclos soit en les sortant quand ils manquent de place mais ils se sont passés le mot car cela arrive partout.

Nous avons fait procéder à la pose de portes quand on le pouvait, de chaines dans d'autres cas. Nous les clôturerons tous.

**Pensez à refermer ces portes, on en trouve malheureusement trop souvent des ouvertes.**

## **INDEMNITES VERSEES AUX SYNDICS**

Après l'augmentation de l'an dernier le conseil propose sa reconduction dans les mêmes conditions : 4 635 euros à répartir.

## **ELECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL**

Sont à pourvoir 3 postes de titulaires et 2 postes de suppléants.

Nous recherchons des personnes disponibles, présentes sur le domaine (on accorde des vacances), motivées. Œuvrer pour le bien du domaine c'est à la fois gratifiant et plein de surprises.

Rejoignez le bureau, il faut du sang neuf, des idées nouvelles dans l'esprit qui nous a conduit depuis une soixantaine d'année.

Nous attendons vos candidatures et sommes prêts à vous recevoir.

Le Conseil Syndical.